



**DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE  
VILLE DE SCHOELCHER**

**PÔLE COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE  
DIRECTION DES SPORTS**

**ARRETE N° 331**

**PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE POUR LA REGIE DE RECETTES  
POUR LES ACTIVITES SPORTIVES**

- Le Maire de la ville de Schœlcher,
- Vu les arrêtés N°191 du 17 octobre 2011, N°2 du 9 janvier 2013 et N°189 du 5 septembre 2019 portant création et modification d'une régie de recettes pour les activités sportives ;
- Vu l'avis conforme du Régisseur titulaire du 27 octobre 2022
- Vu l'avis conforme du mandataire suppléant du 27 octobre 2022
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 17 novembre 2022

**ARRETE**

**Article 1 :** madame Joëlle CORBION est nommée mandataire agent de guichet de la régie de recettes pour les activités sportives, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

**Article 2 :** Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ;

**Article 3 :** Les mandataires doivent encaisser les sommes selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

**Article 4 :** Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice 06-031 A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des Régies des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics ;

**Article 5 :** Le maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transcrit au registre des actes municipaux, publié partout où besoin sera et notifié aux intéressés.

Fait à Schœlcher, le 12 DEC 2022

Le Maire



Luc CLEMENTE

(Signature précédée de la formule Manuscrite « vu pour acceptation »)

Le Régisseur Titulaire  
Nadiège SALOMON

Vu pour acceptation  
*SALOMON*

Le Mandataire  
Joelle CORBION

Vu pour acceptation  
*CORBION*

Le Mandataire Suppléant  
Stanislas CROSNIER de LASSICHERE

Vu pour acceptation  
*CROSNIER*